

 <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/fausses-alertes-a-la-bombe-des-lycees-d...>

 De

 2 min read

Fausses alertes à la bombe : des lycées de la Seine-Maritime seront indemnisés - France Bleu

Le début d'année 2024 a été marqué par une série de fausses alertes à la bombe dans des établissements scolaires de la Seine-Maritime, ce qui a engendré des surcoûts pour ces lycées. Six proviseurs se sont constitués parties civiles pour demander réparation : le tribunal judiciaire de Rouen a acté le versement d'une indemnisation ce vendredi 12 avril 2024. Au total, l'auteur des menaces est **condamné à rembourser à hauteur de près de cinq mille euros** la cité scolaire Camille Saint-Saëns à Rouen et le lycée professionnel Marcel Sembat à Sotteville-lès-Rouen.

france
bleu
publicité

Ces établissements ont dû évacuer à plusieurs reprises l'ensemble de leurs élèves et de leur personnel. Par exemple, à la cité scolaire de Camille Saint-Saëns, il y a eu deux évacuations juste avant l'heure du déjeuner obligeant l'établissement à **jeter toute la nourriture** qui n'a pas pu être consommée. *"Il y a également les SMS envoyés aux familles des élèves"*, précise Pascal Marie, le proviseur. *"Nous passons par un système affilié à Pronote [logiciel dédié aux établissements scolaires, ndlr] et chaque message est payant. »*

"Justice doit être faite"

"C'est bien que réparations soient faites puisqu'il s'agit d'argent public. Ca vient des impôts des Françaises et des Français", complète Pascal Marie. Pour le fonctionnaire, il

était nécessaire de porter cette affaire devant le tribunal, pour que *"justice soit faite"*. Entraver ainsi le bon fonctionnement des lycées est *"inacceptable"* pour le chef d'établissement. *"Ce sont souvent des journées ou des demi-journées de cours annulées, des élèves et du personnel inquiets et déstabilisés."*

Autant de raison qui amène Pascal Marie à se dire *"excédé"* lui, et l'ensemble des autres proviseurs constitués parties civiles dans l'affaire. *"Si un incident similaire se reproduit, je n'hésiterai pas à retourner sur les bancs de la justice"*, assure le proviseur. Ce qu'il n'espère pas. Pascal Marie a d'ailleurs **intensifié et multiplié les préparations en cas d'évacuation en urgence** de la cité scolaire Camille Saint-Saëns.

Generated with Reader Mode